



POINT FORT

La société parallèle, c'est nous!

focus 1/17
février



Mark Terkessidis

Journaliste, travaille sur la culture (populaire), la migration et les mutations sociales.

Dernier ouvrage en date:
«Kollaboration» (Suhrkamp)

Une loi sur l'encouragement de la culture qui englobe aussi la participation culturelle est un acquis de taille, qui toutefois génère plus de travail qu'on ne le croit. Dans le domaine de la culture, on part habituellement du principe que les personnes censées bénéficier de la participation sont privées de quelque chose: de la parole, des conditions nécessaires, des capacités ou de l'accès. Pourtant, les gens qui ne se pressent pas dans les théâtres, les musées ou les galeries n'ont en général pas le sentiment d'être privés de quoi que ce soit. Aujourd'hui, les jeunes sont par exemple presque tous polyglottes et technophiles. Ils sont profondément impliqués dans ce que le philosophe Gernot Böhme appelle un «travail esthétique» (cosmétique, mode, etc.) et animent toutes sortes de cultures participatives (réseaux sociaux, blogs, vidéos sur Youtube, etc.). Ces jeunes ne manquent donc pas de pratique culturelle: ils ne participent simplement pas à ce domaine précis que nous tenons pour pertinent.

«Nous» pourtant, qui utilisons des institutions culturelles, ne représentons en Europe pas plus de 5 à 10 % de la population. «Nous» ne sommes plus jeunes et faisons partie des classes moyennes cultivées, non issues de l'immigration. À côté d'une société qui repré-

sente à tous les égards la diversité, «nous» faisons figure de véritable société parallèle. C'est pourquoi ces jeunes, ces personnes issues de l'immigration, celles qui ont un faible niveau de formation ou un handicap devraient nous prendre par la main et nous plonger dans la réalité d'une société de la diversité.

Il s'agit souvent moins de médiation culturelle que de découverte culturelle. S'il n'y a pas de processus d'apprentissage mutuel, cette loi n'aboutira à rien, pas plus que les initiatives lancées dans les années 1970. La collaboration ou coopération serait un bon principe directeur pour décrire les processus nécessaires. C'est qu'il ne s'agit pas seulement de conduire les «autres» vers «nos offres», mais aussi de savoir si «nos offres» sont encore en phase avec l'époque actuelle. L'enjeu n'est pas uniquement d'atteindre de nouvelles classes de public, mais par exemple dans une exposition d'intégrer une diversité dans la recherche des idées, l'élaboration des concepts, la médiation, la planification technique ou la mise en place.

La démarche collaborative s'avère adéquate à une époque où «nous» – soyons réalistes – ne savons plus exactement quelle est notre conception de la culture, à quoi servent «nos offres» ni comment il serait possible de définir des critères de qualité. La participation ne doit pas être une «formule de design», comme Hans Althoff l'a dit, mais des efforts communs pour donner à la culture une nouvelle légitimation sur un mode actuel.

Chère lectrice, cher lecteur,

La «participation culturelle»: en quoi est-elle neuve, cette aspiration consistant à ce qu'autant de personnes que possible réfléchissent à la culture et soient elles-mêmes culturellement actives? Le Message culture 2016-2020 de la Confédération met un accent tout particulier sur la participation culturelle. En conséquence, ce concept a été parmi d'autres un des thèmes du Dialogue culturel national. La discussion qui a eu lieu dans ce cadre a débouché en janvier sur un congrès consacré à l'encouragement de la participation culturelle.

Tout particulièrement pour les villes et les communes, il est important d'éveiller l'intérêt de la population envers les musées, théâtres, concerts et bibliothèques. Une harmonisation plus ciblée de ces activités avec la politique culturelle de la Confédération et des cantons sera déjà un pas important.

Votre rédaction de focus

Sommaire

Point fort	1
Interview	2
Le thème	3
Session et procédures de consultation	4
L'UVS dans la ligne de mire	5
Agenda	6

INTERVIEW

«La participation culturelle est un vecteur d'intégration»

**Nathalie Leuenberger****Maire de Meyrin**

Nathalie Leuenberger (*1977) est engagée en politique depuis environ 8 ans avec le parti socialiste. Après un premier mandat de conseillère municipale de 2011 à 2015, elle a été élue à l'exécutif communal pour la législature 2015-2020 et est l'actuelle maire de la Ville de Meyrin, en charge des politiques locales du domaine social, de la petite enfance et de la culture. Elle est maman de deux jeunes adultes (18 et 20 ans).

La participation culturelle – c'est quelque chose de neuf?

À Meyrin, la participation culturelle n'a rien de neuf, puisqu'en 1965, les nouveaux arrivants dans la 1^{ère} cité satellite de Suisse créent l'association des habitants de la ville, avec l'idée, notamment, de pouvoir réaliser un centre culturel, ce qui sera fait 30 ans plus tard! C'est qui me paraît nouveau, c'est sa profonde dimension citoyenne avec sa valeur d'inclusion et son dynamisme qui repose sur la conscience renouvelée que l'art, l'expression culturelle et sa pratique, sont des moteurs puissants pour forger de nouvelles représentations et façons de penser.

Comment appliquez-vous la participation culturelle à Meyrin?

Par une politique qui s'inscrit comme un processus global s'adressant à l'ensemble de la population. Concrètement, cela se traduit par un dicastère composé des services de la culture, de la bibliothèque et du centre Forum, qui ensemble programment différentes activités et qui coopèrent avec près d'une trentaine d'associations culturelles locales, en offrant des espaces d'expression et de pratiques artistiques, de création et de médiation. Nous sommes attentifs à rendre la majorité de ces activités gratuites ou à prix modiques.

Quelles sont vos expériences?

Nos expériences sont multiples et variées, au point de me faire dire que la participation

fait partie de l'ADN locale. Chaque projet est organisé dans l'objectif de faire participer le plus grand nombre de personnes et doit répondre à l'exigence de faire sens. Nous nous appuyons pour cela sur une collaboration transversale et coordonnée entre plusieurs acteurs, comme par exemple, la projection du film «Demain» proposée par l'association «Meyrin durable» qui a inspiré l'organisation simultanée, à la bibliothèque, de cafés-ci-toyens sur la thématique des alternatives durables, pendant que le service de la culture accueillait l'exposition «Voyage vers» de Mario Del Curto, nous faisant découvrir l'extraordinaire Institut Vavilov en proposant une série d'ateliers sur la sauvegarde des graines et des semences, ateliers qui alors fait intervenir nos jardiniers. S'en suit, quelques semaines plus tard, un projet émanant de la population qui propose de développer une grainothèque et de créer un potager urbain participatif, pour lequel plusieurs services communaux et associations s'engagent et accompagnent les habitant-es dans sa réalisation.

Où voyez-vous des défis quant à la participation culturelle?

Un premier défi se trouve dans l'acceptation à élargir auprès des acteurs politiques que la participation est fondamentalement au service du monde durable pour lequel nous œuvrons et que nous avons besoin de la renforcer par une politique publique qui se donne les moyens d'accompagner les citoyennes et les

citoyens vers l'art et l'expression culturelle. Un second défi se situe dans l'accès à la culture, qui demeure, aussi bien dans l'esprit de bon nombre d'acteurs politiques et culturels que dans celui d'une majorité de la population, réservé à une certaine élite.

Quel rôle peut jouer le Dialogue culturel national et l'Office fédéral de la culture?

Le message culturel 2016-2020 du Conseil fédéral fait un rapprochement important entre les défis que pose le 3^{ème} millénaire et le rôle que peut prendre la politique culturelle pour contribuer à y répondre. En ce sens, l'Office fédéral et le Dialogue culturel national jouent un rôle majeur qui rassemble et valorise la richesse culturelle de notre pays, tout en soutenant son potentiel d'innovation, ce qui me réjouit et me conforte dans l'action que je souhaite mener. Un pas supplémentaire pourrait toutefois être franchi en partant du fait que si près de 90% des personnes ne fréquentent pas les lieux traditionnels et officiels, la créativité publique, son potentiel inventif et les idées à partager, s'expriment alors majoritairement au cœur des quartiers, qui sont une sorte de laboratoire de recherche et développement de notre vivre-ensemble. La participation culturelle est là aussi un vecteur d'intégration. A ce titre, l'action politique des villes au sein desquelles se joue cette mutation culturelle mériterait d'être mieux reconnue, encouragée et soutenue par l'office fédéral.

THÈME

La participation culturelle, un nouveau défi démocratique?

Nouvel axe stratégique de la politique culturelle fédérale, la participation culturelle reste cependant une notion floue. Comment situer ce nouveau cadre d'action culturelle par rapport aux modèles qui ont nourri jusqu'ici les efforts pour ouvrir le champ de la culture aux publics ? Dans quelle mesure est-il porteur de renouveau démocratique?



Isabelle Moroni

Licenciée en sciences politiques, Isabelle Moroni est professeure associée à la Haute Ecole de Travail Social du Valais

Le message culture 2016-2020 pose la «participation culturelle» comme l'un des axes stratégiques de la politique culturelle fédérale. Mais que se cache-t-il derrière le terme de «participation culturelle» qui, selon les contextes et les pratiques, dévoile des sens pluriels et se concrétise dans une diversité d'actions et de projets? Pour saisir toute la richesse de cette notion, il s'agit de la situer dans la continuité des politiques culturelles qui tentent, depuis la moitié du XX^{ème} siècle, de favoriser les liens entre la culture et la société. En particulier, les efforts publics pour encourager l'accès à la culture se construisent et fondent leur légitimité sur des visions, parfois contradictoires et toujours renouvelées, de ce que devrait être le «vivre ensemble» et les manières démocratiques d'y parvenir. La participation culturelle est, de ce point de vue, une des réponses possibles aux défis de cohésion sociale et d'expression démocratique propres à nos sociétés contemporaines.

Mais avant de préciser les contours de cette réponse, faisons un bref détour par les différents modèles d'action culturelle dans lesquels la participation culturelle s'inscrit historiquement.

De la démocratisation à la démocratie culturelle, l'ouverture du champ

C'est André Malraux qui le premier va porter, avec verve et passion, un idéal de démocratisation culturelle qui influence encore aujourd'hui les politiques culturelles bien au-delà du contexte français. Pour Malraux les êtres humains, malgré leurs différences et leurs antagonismes, peuvent se retrouver autour d'un socle commun de valeurs dont

serait porteuse la «Grande Culture», celle qui résiste aux aléas du temps et de l'histoire. Au nom de la portée universelle des œuvres marquantes d'hier et d'aujourd'hui, le projet de démocratisation culturelle s'efforce d'égaliser les chances d'accès des populations aux offres patrimoniales et artistiques, en développant toute une série de dispositifs en termes d'éducation, de médiation ou encore de marketing culturels.

«La participation culturelle est une des réponses aux défis de cohésion sociale et d'expression démocratique.»

Jugé élitiste et indifférent à la diversité culturelle, l'idéal démocratique de Malraux est remis progressivement en question par le modèle de la démocratie culturelle qui fonde une nouvelle vision des relations entre culture et société. L'idéal de démocratie culturelle interdit toute forme de hiérarchisation entre une «haute» culture civilisatrice et une autre plus «basse», de l'ordre du divertissement et du loisir. Il convient alors de reconnaître et valoriser tous les modes d'expression qu'ils soient issus des jeunes et de la rue, des populations migrantes et de leurs traditions ou des amateurs et de leurs activités de loisirs... Dans cette perspective, l'expression créative, source d'épanouissement personnel et de convivialité, devient le moteur de la cohésion sociale.

«Ces processus participatifs restent éminemment incertains et labiles.»

L'opposition traditionnelle entre ces deux modèles semble aujourd'hui s'estomper dans les débats. Une forme de consensus émerge pour affirmer que la culture par-

ticipe entièrement à la croissance soutenable des territoires, à côté de l'économie, du social et de l'environnement. Les projets et les actions de développement territorial relèveraient ainsi de collaborations et de partenariats entre une diversité d'intérêts et d'expertises. La participation des populations vient renforcer cette dynamique collaborative, devenant par là-même le principe démocratique majeur d'un développement culturel durable.

La participation culturelle, un espace d'expérimentation démocratique

Produit hybride entre démocratie et démocratisation culturelle, en filiation directe avec les valeurs du développement durable, la participation culturelle suggère un idéal démocratique qui intègre pleinement la diversité culturelle, sans pour autant nier l'autonomie du monde de l'art et de la culture. Elle s'actualise notamment dans des projets novateurs, mêlant culture savante et culture populaire, compétences professionnelles et non professionnelles, lieux culturels institutionnalisés et lieux de la vie quotidienne. Comportant une véritable portée démocratique, ces propositions créatives ouvrent des espaces d'expériences collectives qui bousculent les identités, les idées et les habitudes acquises.

«Ces participations créatives ouvrent des espaces d'expériences collectives, qui bousculent les identités, les idées et les habitudes acquises.»

Or, construire des espaces communs d'expérience, de discussion et de réflexivité ne va pas de soi. Selon les partenariats, les contextes et les publics engagés, ces processus participatifs restent éminemment incertains et labiles. C'est bien là que réside le plus grand défi de l'encouragement public de la participation culturelle: ne pas l'enfermer dans les cadres trop rigides des politiques culturelles, tout en acceptant les risques prometteurs de la contingence et de l'inédit!

POLITIQUE

Regard sur la session de printemps

Deux projets importants sont en passe d'aboutir durant la première session de l'année nouvelle: la Prévoyance vieillesse 2020 et le programme de stabilisation 2017-2019. L'organisation de l'infrastructure ferroviaire et le financement du transport régional de voyageurs n'en sont actuellement qu'à la phase de démarrage. Outre cela, diverses interventions sur les prestations complémentaires (PC) et le financement des soins sont à l'ordre du jour, sachant que la Commission du Conseil des États a déjà lancé la consultation sur la réforme globale des PC.

Les chemins de fer au banc d'essai

Les entreprises de transport ferroviaire doivent être toutes traitées sur un pied d'égalité pour ce qui est de l'accès à l'infrastructure ferroviaire. Pour ce faire, on prévoit entre autres la mise en place d'un service indépendant d'attribution des sillons et d'instaurer une nouvelle réglementation des maîtrises de système. Sur ce dernier point, l'OFT réclame l'octroi de pouvoirs supplémentaires pour donner des instructions. L'Union des villes suisses refuse toutefois cette réglementation, car celle-ci revient à limiter le droit de participation des cantons et des

communes. La Commission du Conseil national a une position similaire sur le sujet. Elle demande donc que la question soit renvoyée au Conseil fédéral pour y être remaniée.

Le Conseil des États débattira en outre de la proposition du Conseil fédéral consistant à soutenir les offres de transport régional de voyageurs pour les années 2018 à 2021 à hauteur de quatre milliards de francs. La commission responsable souhaite augmenter ce crédit de 144 millions supplémentaires. Ceci correspond de fait aux demandes de l'UVS.

Un difficile exercice d'équilibre en matière de prévoyance vieillesse

Le Conseil national se penche pour la deuxième fois sur la réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 afin de résoudre les différends existant avec le Conseil des États. Ceci devrait engendrer de vastes discussions sur la question de savoir comment l'on pourra compenser les pertes de rente du deuxième pilier. À cet égard, la Commission du Conseil national avance un modèle plus avantageux que l'augmentation de 70 francs des rentes AVS proposée par le Conseil des États.

Une autre pomme de discorde mérite mention: l'augmentation automatique de l'âge

de la retraite par le biais d'un mécanisme de stabilisation réclamée par le Conseil National. Reste à voir si les deux conseils sauront trouver un compromis sans l'aide d'une conférence de conciliation. L'UVS appelle de ses vœux une solution équilibrée qui garantisse le financement de l'assurance sur le long terme sans pour autant entraîner de pertes trop douloureuses pour les assurés.

Conserver la maîtrise des finances

Pour le programme de stabilisation 2017-2019, il est prévu que les débats sur le projet soient clôturés lors de la session de printemps. Cette question sera d'abord présentée au Conseil national, qui devra statuer sur les propositions de sa Commission des finances. Celle-ci souhaiterait procéder à des coupes budgétaires supérieures à celles proposées par le Conseil des États, et ce plus précisément dans le budget de l'administration fédérale et au niveau des contributions fédérales versées au titre de la réduction des primes. Le Conseil des États s'est prononcé contre ces coupes budgétaires, car il redoute un transfert des coûts vers les cantons. Du point de vue des villes, il existe un risque que ce transfert soit répercuté sur l'échelon communal.

Procédures de consultation

Accorder aux villes et aux communes des délais de traitement suffisants

En Suisse, les procédures d'asile seront désormais traitées en à peu près six mois, la population ayant approuvé la réforme l'année dernière. Divers amendements d'ordonnances sont à présent nécessaires pour mettre cette réforme en œuvre. On a ainsi mis récemment en consultation les modalités des procédures d'approbation des plans selon lesquelles les centres de requérants de la Confédération seront à l'avenir réalisés. L'Union des villes suisses accepte sur le principe la procédure relevant du droit de la construction, mais préconise de n'avoir recours aux expropriations théoriquement possibles qu'en cas d'extrême urgence. Elle exige en outre la mention explicite du respect du droit communal de la construction dans le texte de

l'ordonnance. L'UVS attire l'attention sur le fait que les communes doivent impérativement se voir accorder des délais de traitement des dossiers suffisants pour se pencher sur les suggestions déposées par la population dans le cadre de la procédure de participation.

Les modifications des régions de primes sont jugées positives

Le Département fédéral de l'intérieur DFI prévoit désormais pour la fixation des régions de primes une délimitation basée sur les districts et non plus sur les communes. L'Union des villes suisses se félicite de cette modification. Les membres de l'UVS soutiennent aussi la réduction à deux régions de primes par canton ainsi que la fixation des différences maximales autorisées entre les primes.

Maintenir l'examen de contrôle pour les conducteurs de voitures âgés

Une initiative parlementaire demande à vérifier si l'examen médical de contrôle auquel doivent actuellement se soumettre les conductrices et conducteurs âgés de 70 ans et plus doit être à l'avenir effectué seulement à partir de la 75^e année. Pour l'Union des villes suisses, ceci n'est pas une option acceptable, car les personnes âgées ne peuvent souvent pas évaluer elles-mêmes l'évolution d'une éventuelle maladie (p. ex. la démence). Notamment dans la circulation urbaine, parfois trépidante, les problèmes de santé peuvent être une source de danger.

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

Des décisions cruciales sur le FORTA, la naturalisation facilitée et la RIE III

Le 12 février, les citoyens ont voté sur trois projets qui sont également de la plus haute importance pour les villes et les communes urbaines. Avec un oui franc et massif au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA, la voie est maintenant libre pour réaliser les investissements urgents dans le trafic des villes et des agglomérations. La Confédération participera désormais sans limite dans le temps aux investissements dans le trafic d'agglomération. L'Union des villes suisses se réjouit que l'histoire du succès enregistré par les projets d'agglomération puisse ainsi être poursuivie.

L'UVS a également soutenu la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération. L'approbation de ce projet par le peuple et les cantons permettra aux jeunes gens qui ont grandi dans notre pays d'accéder à l'engagement social et politique.

Suite au «non» à la réforme de l'imposition des entreprises III, l'Union des villes suisses demande le dépôt rapide d'un nouveau projet qui prenne en compte les villes et les communes. L'objet central de la réforme – la suppression des règles d'imposition spéciales – fait quant à lui consensus. Une nouvelle réforme de l'imposition des entreprises devra permettre aux villes et aux communes de bénéficier des paiements compensatoires de la Confédération, renoncer à l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts et comporter un contre-financement adéquat. Par ailleurs, la quote-part cantonale au produit de l'impôt fédéral direct devra demeurer à 21,2%. À condition que le Conseil fédéral s'oriente sur ces lignes directrices, la soumission d'un nouveau projet au Parlement d'ici l'été est une perspective réaliste.

www.uniondesvilles.ch

Des conseils pour la Suisse, «championne du monde du recyclage»

Le Congrès des communes sur le recyclage a eu lieu à Bienne le 24 janvier 2017. La rencontre annuelle des acteurs de l'économie communale des déchets et du recyclage

était organisée conjointement par l'Organisation Infrastructures communales OIC et Swiss Recycling et placée sous la devise «La Suisse championne du monde du recyclage – prête pour le futur?»

Les intervenants ont par exemple montré que l'on devait développer des solutions de recyclage de matières problématiques telles que l'amiante et les déchets radioactifs issus du démantèlement. Le thème central du congrès portait en outre sur les modifications des rétributions et des contrats relatifs à la collecte des appareils électriques et électroniques à partir de 2017. Les discussions ont aussi abordé la manière dont les canaux de médias sociaux pouvaient soutenir les villes et les communes en matière de communication sur les thèmes liés au recyclage, p. ex. en mettant à disposition un calendrier des déchets sous forme d'application mobile.

Sabine Krattiger, directrice de l'entreprise de recyclage Immark, s'est vu décerner le Swiss Recycling Award 2017 pour le développement d'une installation innovante de recyclage de toner. Les papiers et la documentation du congrès sont téléchargeables à partir du site web de l'OIC.

www.infrastructures-communales.ch

Conférence nationale sur la numérisation dans les villes et les communes

Quelles sont les conditions politiques nécessaires à une numérisation réussie dans les administrations? Les villes doivent-elles aller de l'avant ou laisser à d'autres le soin de prendre la tête du mouvement? Dans le cadre de la conférence nationale «Vers le tout numérique? La ville aux premières loges», on discutera de la mutation technologique dans les villes avec des intervenants et intervenantes de premier ordre et on analysera les répercussions de la numérisation sur l'administration, les finances et la proximité avec les citoyens. Des ateliers seront l'occasion de présenter des projets urbains concrets et de les expliquer. Réservez dès à présent le 2 novembre 2017. De plus amples informations suivront sous peu sur notre site web.

www.uniondesvilles.ch

Brèves

Ne pas perdre des yeux les piétons

Tous les trois ans, le «Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons» récompense des projets rendant la circulation piétonne plus attrayante. Mobilité piétonne Suisse, l'association spécialisée des piétonnes et piétons, a entre-temps fait un nouvel appel à candidatures pour le concours national. Le concours sert aussi à renforcer les échanges de connaissances entre les experts sur la planification des projets pour piétons.

www.flaneurdor.ch

Campagne de prévention

La prochaine «Semaine de dialogue sur l'alcool» aura lieu du 11 au 21 mai 2017. La semaine de prévention sensibilise le public à une utilisation raisonnable de l'alcool. L'organisation de la campagne met à disposition des villes et communes intéressées une documentation par le biais de son site web.

www.alcohol-facts.ch

Le guide de la durabilité

Dans la «Collection le savoir suisse», le petit guide sur la durabilité «Planète, sauvetage en cours» de René Longet vient d'être réédité. Il explique avec précision les concepts et l'apparition de la notion presque omniprésente de développement durable.

www.ppur.ch

Préparer la cyberadministration

Le Forum de la cyberadministration suisse aura lieu les 7 et 8 mars 2017. Cette manifestation thématise entre autres notamment la coopération entre les échelons fédéraux en vue de créer des prestations de services administratifs électroniques proches du citoyen. Cette manifestation est parrainée par l'Union des villes suisses.

www.infosocietydays.ch (en allemand)



Congrès des services industriels 2017

31 mars 2017, Bienne

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 31 mars 2017** **1^{er} congrès suisse des services industriels** à Bienne
Informations: www.stadtwerkekongress.ch
- 7 juin 2017** **Séminaire de printemps du Réseau Quartiers Vivants** à Berne
Informations: www.lebendige-quartiere.ch
- 31 août 2017/
1^{er} septembre 2017** **Journée des villes 2017** à Montreux
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 2 novembre 2017** **Conférence nationale «Vers le tout numérique? La ville aux premières loges»** à Soloeure
Informations: Barbara Brechbühl et Julia Imfeld, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Sections de l'Union des villes suisses

- 19 mai 2017** **Assemblée générale de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV** à Berne
Informations: Karin Christen, téléphone 031 356 32 32, info@cdfv.ch
- 19 mai 2017** **Conférence de printemps de l'Initiative des villes pour la politique sociale** à Zurich
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@initiative-villes.ch
- 16 juin 2017** **Assemblée générale et colloque de la Conférence des villes pour la mobilité** à Berne
Informations: Roman Widmer, téléphone 031 356 32 32, info@skm-cvm.ch
- 3 novembre 2017** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la politique sociale**
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@initiative-villes.ch

Divers

- 7/8 mars 2017** **Swiss eGovernment Forum 2017** à Berne (patronage UVS)
Information: www.infosocietydays.ch
- 27 avril 2017** **Smart Suisse - congrès stratégique** à Bâle (patronage UVS)
Informations: www.smartsuisse.com
- 23 mai 2017** **Assemblée générale de l'Association Cité de l'énergie** à Andermatt
Informations: www.energiestadt.ch
- 13 - 16 juin 2017** **Suisse Public** à Berne (patronage UVS)
Informations: www.suissepublic.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Marius Beerli, Karin Christen, Julia Imfeld, Lucas Müller, Maja Münstermann, Martin Tschirren, Roman Widmer; traduction: proverb
Photos: Rolf Siegenthaler; pages 1,2: mäd
Téléphone: 031 356 32 32, fax 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch